

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

21/06/2023

27 présents : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise.
Domessin : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise et MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire :** Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin :** Mmes FERRARI Myriam et YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège et PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey :** / . **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. VITTOZ Philippe à M. BERTHIER Yves, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : Mme LABBAY Catherine, M. BILLON Pierre, M. LARDE Alain.

Objet : Convention de mise à disposition de Madame Emilie CHAPPAZ par le CCAS de La Ravoire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 512-6 à L. 512-9 relatifs aux modalités de mise à disposition et ses articles L. 512-12 à L. 512-15 relatifs aux mises à disposition au sein de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant le recrutement de Madame Emilie CHAPPAZ, titulaire du grade d'attaché territorial, affectée au CCAS de La Ravoire, pour les fonctions de Responsable Vie Locale ;

Considérant la mutation vers la CCVG de Mme CHAPPAZ au 21 août 2023 ;

Considérant l'opportunité d'accueillir Mme CHAPPAZ au sein des services de la CCVG préalablement à sa date de mutation afin de faciliter son intégration.

Le Président informe l'assemblée de son intention de signer avec le CCAS de La Ravoire une convention de mise à disposition précisant, conformément à l'article 2 du décret susvisé, les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment,

la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le conseil communautaire doit autoriser le Président à signer cette convention.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** le Président à signer le projet de convention.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Paravy', written over a horizontal line.